



**Procès Verbal du Conseil Municipal
Lundi 2 septembre 2024, 19 heures
Salle du conseil municipal**

BOURGANEUF

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourgneuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Régis RIGAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation : le 27 août 2024

Présents : Régis RIGAUD, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Karine GARGUEL, Alain BOSLE, Hamidé AKYUZ, Julien ROY, Paule CALOMINE, Bernard FREISSEIX, Raymond LALANDE, Carmen CAPS.

Absents ayant donné procuration :

Clément BENABDELMALEK a donné procuration à Karine GARGUEL.

Alain FINI a donné procuration à Régis RIGAUD.

Ramazan OGUTCU a donné procuration à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT.

Bernard FREISSEIX a donné procuration à Julien ROY à partir de 19h40.

Absents excusés : Fabrice CHARRIER, Annick LAGRAVE, Patricia DELAGE

Absents : Laurent GAUTIER, Myriam FLOIRAT, Valérie JAMES, Anabelle DUJARDIN-PERGAUD, Laurent SZCEPANSKI

Julien ROY a été élu secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024
- 2) Contrat Boost'Comm'une avec le Département
- 3) Fonds de concours de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest
- 4) Adoption du rapport annuel 2023 du service de l'eau potable
- 5) Adoption du rapport annuel 2023 du service de l'assainissement collectif
- 6) Adoption du rapport annuel 2023 du réseau de chaleur
- 7) Décisions modificatives n°1 et n°2 du budget général
- 8) Mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de l'école maternelle : convention avec la Région Nouvelle Aquitaine
- 9) Complétude de la tarification du service périscolaire

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024.

2) Contrat Boost'Comm'une avec le Département

Régis RIGAUD rappelle que la commune a déjà bénéficié de ce dispositif antérieurement. Il propose de le solliciter à nouveau afin de financer pour partie les prochains travaux de voirie. Il souligne la pertinence de ce soutien en faveur des collectivités. Les élus devront délibérer ultérieurement lorsque la consultation des entreprises aura été fructueuse et une offre retenue afin de la notifier au dispositif et ainsi déterminer le soutien financier du contrat dont le taux d'intervention s'élève à 25 % des travaux plafonnés à 30 000 euros.

Les membres du conseil municipal approuvent l'adoption de ce contrat pour la période 2023-2026 et autorisent le maire à le signer.

3) Fonds de concours de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique que la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest a institué un fonds de concours à destination de l'ensemble de ses communes membres. La commune de Bourgneuf a sollicité ce soutien afin de compléter le plan de financement des travaux de restauration de la centrale hydroélectrique du Pôle des énergies et du canal d'amenée. Le Bureau intercommunal ayant donné son accord, il convient de délibérer. Il est précisé que les chiffrages indiqués ont été évalués il y a plus de deux ans par l'ancien responsable des services techniques. Le plan de financement est équilibré en recettes par le mécénat et ce fonds de concours à hauteur de 21 310,50 € TTC.

Régis RIGAUD indique que cet accompagnement est apprécié.

Les membres du conseil municipal confirment, à l'unanimité, le projet de travaux et autorisent le maire à solliciter un financement de 5 000 € dans le cadre d'un fonds de concours. Ils autorisent la signature de la convention entre les deux collectivités.

4) Adoption du rapport annuel 2023 du service de l'eau potable

Régis RIGAUD rappelle que tous les ans, les élus doivent adopter les rapports annuels des services sous délégation de service public et notamment celui du service de l'eau potable.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) du service d'eau potable pour l'année 2023.

5) Adoption du rapport annuel 2023 du service de l'assainissement collectif

Régis RIGAUD sollicite l'avis des conseillers sur le rapport annuel du service de l'assainissement collectif au regard des éléments communiqués.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) du service de l'assainissement collectif pour l'année 2023.

6) Adoption du rapport annuel 2023 du réseau de chaleur

Jacques MALIVERT fait état des équipements constituant la chaufferie. L'année 2023 a permis la livraison de 11 points soit 7 abonnés avec une production de 7 057 MWh et une consommation de 6 308,84 MWh. Le prix moyen par abonné en 2023 s'élève à 124,65 € HT le MWh.

Régis RIGAUD précise que 99,50 % de l'énergie est produite à partir de sources d'énergie renouvelables, les 0,50 % restants relèvent de la chaudière fioul qui est mise en marche essentiellement lors de la maintenance de la chaufferie bois et si besoin en période de grand froid. Il informe l'assemblée sur le délai complémentaire sollicité par ENGIE pour la réalisation des travaux d'extension du réseau car l'ensemble des futurs abonnés n'a pas encore validé la convention actant de leur futur raccordement au réseau de chaleur. Toute cette partie administrative devrait être réglée début novembre 2024. Il est précisé que les travaux de voirie programmés par l'UTT sur la RD 941 (portion du rond-point de l'ancien tribunal à la route de Royère) sont différés car le réseau de chaleur devra traverser cette voie en plusieurs points.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le rapport annuel et les éléments sur le prix et la qualité du service du réseau de chaleur.

7) Décisions modificatives n°1 et n°2 du budget général

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique qu'il s'agit de la première modification budgétaire portée au budget général. La nouvelle réglementation M57 oblige dorénavant à dissocier les augmentations de crédits et les virements de crédits. C'est pourquoi les élus doivent délibérer sur 2 décisions modificatives. La 1^{ère} proposition budgétaire augmente les crédits de fonctionnement de 15 600 €. Il s'agit d'ajustements en matière de prestations pour le traitement des déchets verts et de balayage ainsi que des travaux non programmés sur la toiture du SESSAD et le parquet de l'espace communal en mairie devant accueillir une exposition en octobre sur la Lituanie. Ces dépenses sont couvertes par des dotations dont les montants notifiés ont été supérieurs au prévisionnel. La 2^{de} proposition budgétaire consiste à diminuer des opérations d'investissement qui ne seront pas réalisées sur l'exercice pour 33 900 € au profit d'autres opérations à savoir le remplacement de chaudières et l'acquisition de numéros et plaques de rues dans le cadre du nouvel adressage devant être mis en place au mois de novembre 2024.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, les décisions modificatives N°1 et n°2 du budget général et autorisent Monsieur le maire à procéder à ces modifications.

8) Mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de l'école maternelle : convention avec la Région Nouvelle Aquitaine

Karine GARGUEL rappelle la suppression du service dit « carapatte » qui consistait à accompagner les élèves du service périscolaire à l'école Marie Curie. Les enfants utiliseront désormais, sur inscription parentale, le transport scolaire de la Région Nouvelle Aquitaine. Dès la rentrée scolaire, un animateur du périscolaire sera présent dans un des trois cars, tout au long du trajet. La Région propose un accompagnement financier forfaitaire à destination des élèves de maternelle de 3 000 € pour cette présence.

Les membres du conseil municipal ont approuvé, à l'unanimité, la signature de la convention de participation financière pour la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelle.

9) Complétude de la tarification du service périscolaire

Karine GARGUEL rappelle la nouvelle tarification votée en avril 2024 afin d'uniformiser la méthode de tarification du service d'accueil périscolaire avec ceux du service de cantine. À la suite de ce changement, la commune a reçu un courrier émanant de parents d'élèves mécontents dont les propos peuvent être qualifiés de « choquants ». La commission en charge des affaires scolaires s'est donc réunie au mois d'août afin d'étudier les demandes formulées et propose d'ajouter un tarif incitatif pour les inscriptions à la semaine avec un forfait matin à 1,25 € et un forfait soir à 2,50 €.

Karine GARGUEL indique avoir reçu, également au mois d'août, 3 parents d'élèves qui ont suggéré de réfléchir à une tarification en nombre de jours par mois afin de répondre à un besoin de parents ayant des rythmes de travail particulier comme les personnels du centre hospitalier.

Régis RIGAUD confirme que l'augmentation tarifaire doit être appliquée même si elle ne couvre pas les coûts du service. Ces nouveaux tarifs sont incitatifs et devraient intervenir sur le taux d'absentéisme.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont approuvé l'ensemble des tarifs du service périscolaire. Ces tarifs seront appliqués dès le 2 septembre 2024.

Questions diverses :

- Karine GARGUEL fait un point sur les écoles et tout d'abord sur les inscriptions : 75 élèves à l'école Marie Curie, 69 élèves à l'école Martin Nadaud et 57 élèves à l'école Camille Riffaterre. L'aménagement de la cour d'école de Marie Curie est finalisé, il manque seulement l'installation de la pergola. Celui de la cour de l'école Martin Nadaud est à l'étude car l'Architecte des Bâtiments de France a émis une observation. Le personnel affecté au service périscolaire est enfin stabilisé ce qui permet une meilleure qualité de service. Madame GARGUEL indique réaliser, une fois par mois, une visite inopinée lors du service de cantine dans les écoles primaires, accompagnée par la Directrice Générale des Services. Concernant les fournitures, cette année il a été procédé à une commande groupée des trois écoles et de la mairie ce qui a permis un gain financier, gain que les écoles pourront affectés à d'autres dépenses. Monsieur le Maire complète en informant qu'il effectuera sa visite de rentrée dans les écoles le vendredi 6 septembre 2024, accompagné des élus qui le souhaitent et qu'il a rencontré la nouvelle inspectrice la semaine dernière.
- Régis RIGAUD aborde les difficultés actuellement rencontrées en matière de ressources humaines. Une absence qui perdure depuis mi-juin de la responsable des services techniques et son remplacement ponctuel en interne dans l'attente d'une proposition de réorganisation, ce qui génère des incidences dans d'autres services. La demande de disponibilité d'un agent technique et une offre d'emploi d'un an pour laquelle il n'y a actuellement pas de candidature.

- Régis RIGAUD informe l'assemblée que la prestation de nettoyage des cimetières devrait être à nouveau ajustée. Le Bureau municipal a validé la prise en charge d'une intervention dans le vieux cimetière afin de couper tous les arbres qui prolifèrent dans les allées et sur les tombes non entretenues.
- Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique que les travaux de l'église se réalisent dans les temps impartis. Un point financier sera réalisé fin septembre.
- Le nouvel adressage sera mis en place dès que la commune aura reçu les plaques et numéros de rue nécessaires (coût global 8 614.24 € HT). Un courrier sera adressé aux riverains concernés par un changement et un accompagnement administratif proposé soit en mairie soit à la Maison France Services. Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT évoque les changements des noms de voies au cours des époques et l'évocation de cette thématique par l'Office de Tourisme Intercommunal cette année lors d'une visite de la ville.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements du Président de l'AAPMA pour l'accompagnement municipal dans la réalisation du concours de pêche qui s'est déroulé début août à l'étang de Rochas.
- Le SESSAD, locataire de la maison communale dite maison « Bancaud » sis route de la Cascade, libère les lieux le 1^{er} octobre 2024 pour intégrer le bâtiment de l'ancienne trésorerie, place du champ de foire. Une estimation financière a été réalisée par le service des domaines. Les conseillers municipaux valident l'inscription de cette vente au prochain conseil municipal au prix de 120 000 €.
- Ciné des villes, Ciné des Champs, saison 2024 : Jacques MALIVERT indique que cette manifestation se déroulera, cette année, du mercredi au dimanche. Le Bureau municipal propose de déplacer les commerçants de la place du mail à la place de l'étang sur cette journée du 23 octobre 2024. Les conseillers municipaux valident cette proposition. Une communication sera réalisée.
- Concours des maisons fleuries 2024 : Michelle SUCHAUD indique qu'il y a eu 18 participants dont 5 commerçants. La remise des prix sera réalisée le 21 septembre à 19h30. Régis RIGAUD tient à rendre hommage à cet investissement dans le cadre des journées du patrimoine car ces embellissements participent à la valorisation du patrimoine Bourganiaud.
- Julien ROY souhaite revenir sur les effectifs des écoles et la baisse de l'école maternelle afin de savoir si elle relève de la démographie ou des services et personnels. Karine GARGUEL confirme qu'il y a moins de natalité. Régis RIGAUD précise que les problématiques d'absentéisme d'enseignant et de qualité d'accueil sont pour l'instant réglées. Il indique son attachement au REP et évoque la classe ULIS créée l'année dernière.
- Régis RIGAUD tient à remercier les conseillers municipaux qui œuvrent aux côtés des services pour la remise en ordre des archives municipales.

- Raymond LALANDE évoque la remise en eau de la fontaine du rond-point de l'ancien tribunal. Régis RIGAUD rappelle que cette fontaine a été arrêtée lors du confinement à la demande de riverains car elle faisait trop de bruit. Le mécanisme, comme celui de la fontaine de la Place de l'Hôtel de Ville, sont à revoir. L'étude de la mise en place d'un programmeur doit être réalisée afin d'anticiper un arrêt nocturne.

La séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire,

Régis RIGAUD

Le secrétaire de séance,

Julien ROY